

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Quel objectif ?

Faire connaître une activité ou une expérience au travers d'un diplôme, un titre ou certificat de qualification sans avoir à suivre une formation.

Pour qui ?

Tout le monde ! Quelque soit l'âge, le statut ou le niveau de formation, la personne doit justifier d'au moins d'un an d'expérience professionnelle.

Réforme en cours : année d'expérience a disparu sur 200 diplômes (vae.gouv.fr)

Quelle durée ?

En moyenne, une VAE se réalise en 9 à 12 mois.

Le résultat d'une VAE

- Validation totale
- Validation partielle : un CEP peut aider un salarié à acquérir les compétences ou connaissances manquantes
- Non validation

Quels financements possibles ?

- ➔ Compte Personnel de Formation
- ➔ L'entreprise dans le cadre d'un plan de développement des compétences
- ➔ Financement personnel
- ➔ OPCO
- ➔ Financement de la VAE par Transitions Pro



Le CEP accompagne dans les démarches de recevabilité et aide au ciblage de la certification la plus adaptée.